

La France et le monde : la décolonisation

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la France est une puissance victorieuse mais amoindrie. L'Occupation, puis les difficultés de la reconstruction ont fait du pays une puissance de seconde zone. Les déchirements qui éclatent dans les colonies françaises sous la IV^e République (1946-1958) achèvent d'affaiblir la France sur le plan international.

Le 2 juin 1944, le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) est fondé à Alger, alors troisième ville de France, et capitale de l'Algérie française. Stratégiquement, politiquement, économiquement et humainement, l'empire s'impose comme un élément fondamental de la « renaissance » française. Mais cette place chèrement gagnée conduit aussi les colonisés à formuler de nouvelles exigences quant à leur (future) souveraineté.

Profitant d'un contexte international nouveau, celui de la guerre froide, qui voit un retournement complet de la politique anticoloniale des États-Unis au profit de ses alliés européens et impérialistes, la France de la IV^e République fait, a contrario, le choix de retarder au maximum le processus de décolonisation, en réprimant, dans le sang, les « insurrections de la liberté » qui fleurissent, un peu partout dans le monde colonial, comme en Algérie, en 1945, à Madagascar, en 1947, ou encore au Cameroun français, en 1948.

Elle vise, ensuite, à une réorganisation politique et morale de l'empire, fondée sur la constitution de l'Union française, créée par la Constitution du 27 octobre 1946, qui forme les départements et territoires d'outremer. Dans ces derniers, le code de l'indigénat est alors abrogé (loi Lamine Guèye du 7 mai 1946). Cette Union repose enfin sur une supposée démocratisation politique qui interdit pourtant une participation réelle des colonisés à la gestion de leurs pays. De ce fait, on comprend bien pourquoi la politique coloniale de la IV^e République, en « demi-teinte » et de « demi-mesures », ne peut résister à la vague de fond anticoloniale qui secoue alors le monde et fait imploser, un à un, tous les États coloniaux européens.

La guerre en Indochine

Dans ce contexte, les mouvements d'indépendance se développent en Inde, en Afrique du Nord et dans l'Afrique britannique. Ils obtiennent leurs premières victoires en Asie. Gandhi et Nehru, en Inde, réussissent à obtenir de la Grande-Bretagne l'indépendance de leur pays en 1947. En revanche, face au refus des Pays-Bas et de la France d'accéder à leur demande d'autonomie, les mouvements indépendantistes déclenchent une lutte armée en Indonésie et en Indochine.

Dès 1946, la France est « obligée » de s'engager, en Indochine, dans une guerre qui est la négation du principe international du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, acté en 1941 par la charte de l'Atlantique et confirmé par l'Organisation des Nations unies en 1945 : les Vietnamiens ayant constitué à Hanoi, dès le 2 septembre 1945 sous l'impulsion de leur président, Hô Chi Minh, la République démocratique du Vietnam. Mais c'est aussi, de manière encore plus problématique, une guerre qui (re)met à mal, quelques années seulement après la collaboration de l'État français avec les nazis et sa participation à la déportation et à l'extermination des juifs d'Europe, les principes fondateurs de liberté, d'égalité et de fraternité de la France.

En Indochine, sont employés, pour la première fois, des « moyens exceptionnels » de guerre : torture des opposants et des opposants politiques, emprisonnements et exécutions arbitraires, bagnes coloniaux, déportations de populations civiles, utilisation du napalm... La liste des errements tragiques de la France en Indochine est longue. Finalement, cette dernière signe les accords de Genève, le 20 juillet 1954, après la désastreuse défaite de Dien Bien Phu.

La décolonisation en Afrique du Nord : la guerre d'Algérie

La conférence de Bandoeng, en avril 1955, marque un trait d'union entre deux continents qui luttent pour une même cause. Leaders indépendantistes asiatiques et africains, représentants des pays du Tiers-Monde, affirment leur volonté de rester ou de devenir indépendants.

L'Afrique du Nord s'engage alors dans le mouvement pour l'indépendance : la Libye, colonie italienne, obtient pacifiquement sa souveraineté en 1951, la Tunisie et le Maroc, protectorats français, en 1956. Mais la France refuse d'accorder son indépendance à l'Algérie, un de ses plus anciens territoires, où vit 1 million d'Européens. Car l'Algérie, depuis la départementalisation promulguée par la II^e République, en 1848, c'est la France ; nulle part ailleurs dans l'Empire français n'y est d'ailleurs défendu avec tant de force le principe de la République « une et indivisible ». Dès le déclenchement de la guerre d'Algérie par le Front de libération nationale (FLN), le 1^{er} novembre 1954, la France se trouve en effet confrontée à une crise politique et morale sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

De 1954 à 1958, quatre années d'une « guerre sans nom » se succèdent, d'une « sale guerre » que la France mène pourtant tambour battant, sur fond de torture, de viols, de « corvées de bois »... Quatre années marquées par de nombreux scandales, tels la dénonciation de la torture pendant la bataille d'Alger (janvier-

octobre 1957) ou la censure qui, tout en alimentant une guerre d'opinion de forte intensité, conduisent à l'agonie la IV^e République, aussi minée, de l'intérieur, par l'instabilité gouvernementale.

Revenu au pouvoir à la faveur de la « crise algérienne » du 13 mai 1958, Charles de Gaulle s'engage avec la France, après la proclamation de la Ve République, le 4 octobre 1958, vers la décolonisation de l'Algérie française. Initialement, la réalité de la guerre d'Algérie n'est guère différente sous la Ve République de celle de la IV^e, comme en témoigne notamment le massacre des Algériens, à Paris, le 17 octobre 1961. Mais l'internationalisation du conflit, à partir de 1958, et le basculement progressif de l'opinion publique française permettent au général de Gaulle de mener la France sur le chemin de la reconnaissance de l'indépendance algérienne.

Dès son discours sur l'autodétermination de l'Algérie, le 16 septembre 1959, le processus est engagé : rien ne permettra plus désormais de l'arrêter. Démarrées le 20 mai 1961, les négociations d'Évian seront fort longues : l'accord n'étant finalement signé, entre les représentants des deux pays, que le 18 mars 1962. S'ils sonnent bien le glas d'un Empire colonial français qui avait justement commencé au XIX^e siècle par la prise d'Alger, le 5 juillet 1830, les accords d'Évian n'en préservent pas moins, dans leurs clauses secrètes, ses intérêts économiques (le pétrole) et stratégiques (les essais nucléaires) pendant encore cinq ans, c'est-à-dire jusqu'en 1967.

Sources : [La France et le monde \(1946-1969\) : la décolonisation - charles-de-gaulle.org](#) ;
www.marianne.net/Les-equations-complexes-de-la-decolonisation_a225383.html?print=1